

Actions et partenariats		MEBA chef de projet	MEBA partenaire	Personnes présentes	Sensibilisation et informations reçues		
Communication MEBA	Animation site internet, animation facebook, mailing adhérents. Mise à disposition et gestion de l'agenda « évènementiel MEBA et partenaires »	X					
	Dépliants de communication (brief à graphiste, document de travail)		X	100	2500		
	Communication sur la fête de l'Europe (publicité+couverture media = flyers, affiches, presse, TV, internet, radio, réseaux de partenaires, réseaux sociaux)	X					
	Communiqués de presse, dossier de presse	X					
	Modèle de carte d'adhérent 2011	X					
	Visites individuelles à la MEBA			100			
culture et citoyenneté	cycle de conférence	Citoyenneté européenne, vers des identités et appartenances multiples ?	X		110	1500	
		L'Europe et le Vin	X		150	1000	
		Europe chrétienne, Europe laïque ?		X	70	700	
		La politique européenne de voisinage	X		60	2000	
		l'Europe: ère de paix, zones de conflits (à venir)	X				
		La Charte des Droits de l'Homme dans le traité de Lisbonne (mini conférence)	X		20	20	
		Co-organisation du Forum citoyen, avec le Parlement européen et le Conseil régional d'Aquitaine		X	150	1000	
		L'avenir de l'Europe est-il en méditerranée ? (à venir)	X				
	Expositions, événements	Exposition Les inventions suédoises	X		100	500	
		Exposition Les valeurs et politiques de l'Union européenne					
		Exposition l' Art Contemporain espagnol à travers les affiches des Musées		X	70	2000	
		Exposition Frédéric Desmesure "Interférences hongroises"		X	200	2000	
		Exposition Senigalia, collectif italien	X		250	2000	
		Exposition Les auteurs suédois du XXème siècle		X			
		Cafés linguistiques	X		200	2000	
		Après-midi et Soirées culturelles européennes	X		35		
		Visite de Strasbourg pour 3 jeunes + un accompagnateur	X				
		Française, INSUP, Jeunes Européens, Lycée de Blanquefort, groupes allemands et anglais...)	X		500		
		Epicuriales – animation culturelle - quizz européens					
		Cinémasciences		X	7500	20 000	
	Séminaire scientifique	Le blasphème en Europe		X			
		Financement des cultes en Europe		X			
	Outil pédagogique, formations et interventions scolaires	Reunion de formation sur les programmes européens "Education formation" et montage de partenariats		X			
		Intervention Histoire européenne et multilinguisme par Jacques Delmoly au Lycée Saint Augustin	X		50		
		Charte 2010 - Courts métrages pédagogiques					
		Intervention à l'IFAID	X		40		
	Projets	Lancement d'un groupe de travail sur le plurilinguisme avec le réseau EUNIC, l'Université de Bordeaux et le Conseil de la diversité	X				
		Euroacadémie: en cours de lancement	X				
	E=>BA=>E	Projets	Fête de l'Europe 2010	X		1680	80 000
			Youth on the Move – co-coordination de l'espace Babel Langues avec Côte Ouest France ;	X		45	2000
Ingénierie de projets pour la Ville de Bordeaux et les partenaires : Agence européenne sur le Tourisme, aide à la création d'un centre Russkyi Mir ; initiation d'un travail partenarial MEBA/Ville de Bordeaux/Agence des droits fondamentaux			X				
Ingénierie de projets pour la ville de Lesparre et l'association Anthéna				X			
Soutien à l'organisation de l'Université d'Automne du Mouvement européen France en novembre 2010				X			
Ambassadeurs de Bordeaux et d'Aquitaine (à venir)							
Dossier « saveurs européennes » avec le SIVU, les villes de Bordeaux et Mérignac, le soutien de la CUB et de la région Aquitaine			X				
Colloques		Campus d'été "Europe en crise, crises en Europe", avec l'Université de Bordeaux et de Bayonne/Pau		X			
		Mutations des exploitations viti-vinicoles, droit et pratiques en Europe		X			
Montage projets européens		Projet communautaire « Charte 2010 » dans le cadre du programme « l'Europe pour les citoyens »		X			
Fonctionnement		Stratégie, recrutement, budgets prévisionnel et suivi, suivi comptable, formation interne, outils de reporting	X				

MEBA - Pré-bilan 2010 (jusqu'au 20/11/2010)

MEBA	Lancement et renforcement de partenariats				
	X				
	Gestion des fichiers (en cours avec Claude Lacassagne)				
	X				
	Total personnes présentes actions de la MEBA				
	Total personnes présentes actions des partenaires et MEBA				
	Total Sensibilisation et informations reçues				

Convention financière

Entre

La Communauté Urbaine de Bordeaux, représentée par M. Jean Pierre Favroul, Vice Président chargé des affaires Européennes,

Et

M. Nicolas Jean, Président de l'Association Maison de l'Europe de Bordeaux-Aquitaine, sise 1 place Jean Jaurès - 33 000 Bordeaux

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Activités et projets de l'Association

La Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite soutenir l'association "Maison de l'Europe de Bordeaux-Aquitaine" (MEBA) dans la réalisation de ses missions d'information et de communication sur l'Europe et ses enjeux, d'animation et de fédération d'initiatives européennes prises sur le territoire bordelais et aquitain et/ou bénéfiques pour ce dernier, d'assistance aux porteurs de projets locaux à tonalité européenne ainsi que de montage de projets et de mise en synergie de partenariats servant les thématiques européennes dans le cadre des objectifs du territoire bordelais et aquitain et de l'intérêt général.

Ces missions s'inscrivent dans la perspective de construire l'unité de l'Europe en contribuant à une meilleure compréhension des institutions européennes par les citoyens et des fondements de l'Europe ainsi qu'une meilleure connaissance des citoyens européens entre eux, de renforcer le sentiment d'appartenance de ces citoyens à une communauté européenne, de participer ainsi à la réflexion et à l'épanouissement de la citoyenneté européenne, et enfin de participer au rayonnement européen de Bordeaux et de son agglomération, du département et de la région Aquitaine ainsi qu'à la mise en valeur des territoires bordelais et aquitains.

Article 2 : Mise à disposition de moyens

2.1 Participation financière

Afin de soutenir la réalisation de cet objectif, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à verser à l'association MEBA une subvention de fonctionnement de 66 000 euros au titre de l'année 2011, pour mener à bien ses missions, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 244 000€.

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif réalisé de l'association s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata du montant des dépenses du budget prévisionnel.

2.2 Biens immobiliers

Par ailleurs, la Communauté Urbaine de Bordeaux poursuit la mise à disposition à la Ville de Bordeaux d'un local situé 1 place Jean Jaurès, conformément au prêt à usage du 31 décembre 2001. L'association MEBA aura l'usage de ces locaux par le biais d'une convention de mise à disposition à intervenir entre la MEBA et la Ville de Bordeaux. A l'issue du prêt à usage qui lui est consenti (2011), la Ville s'engage à acquérir les locaux

Article 3 : Modalités de paiement

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'acquittera de sa participation financière de la façon suivante :

- un premier acompte de 80%, soit la somme de 52 800 € TTC, après signature de la présente convention,
- le solde (20%), soit la somme de 13 200 € TTC, à la réception des documents suivants :
 - les bilans, compte de résultat et annexes détaillés, certifiés conformes par le Président de l'Association ou par un Commissaire aux comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes.
Le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'Association lors de sa demande de subvention.
 - le rapport annuel d'activités détaillé par l'Association,
 - une note de commentaire expliquant, le cas échéant, les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par l'Association et son budget définitif certifié, (cf annexe 1)
 - les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics sollicités (délibérations, etc...),

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable).

La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

Article 4 : Conditions générales

L'Association s'engage :

- à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
- à déclarer, sous 3 mois, à la Communauté, tous changements intervenus dans son Conseil d'Administration ;
- à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Communauté, notamment par la présence du logo La Cub.

Article 5 : Durée de validité

La présente convention prendra fin à la date limite de production des pièces justificatives exigées pour le versement du solde qui est de 6 mois suivant la fin de l'exercice considéré, soit le 30 juin 2012.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et la Communauté Urbaine de Bordeaux ne pourra exercer la répétition des sommes déjà versées.

Seule une nouvelle convention signée par les deux parties serait de nature à prolonger dans le temps les effets de cette convention. Elle sera, le cas échéant, soumise au Conseil de Communauté.

Article 6 : Compétence juridictionnelle

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 7 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Communauté Urbaine de Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex
- pour l'Association, 1 place Jean Jaurès, 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

Pour l'association

Par délégation de signature,
Le Vice Président

Le Président

Jean-Pierre Favroul

Nicolas Jean

ANNEXE 1 – Comparatif budget prévisionnel/budget définitif*

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en € et %)	Commentaires
DEPENSES :				
TOTAL DES DEPENSES				
RECETTES :				
TOTAL DES RECETTES				
SOLDE				

* Le comparatif budget prévisionnel/budget définitif doit être annexé à la convention.